

Agent de propreté urbaine et manutention H/F

Type de contrat
Emploi permanent
Date limite de candidature
04 mai 2024

Missions : Sous l'autorité du responsable du pôle propreté-urbaine manutention, l'agent assure des missions de l'entretien et la propreté des voiries communales et des différentes structures de la ville de Gentilly (parking cœur de ville, centre de loisirs, cours d'écoles, parvis...).

Il participe aux travaux de maintien de la viabilité hivernale et aux différentes manifestations organisées par la ville de Gentilly. Travaillant au contact du public, il a également un rôle de représentation, d'information et de sensibilisation au respect de l'environnement.

Activités principales :

- Ramassage manuel de papiers et divers détritrus sur le domaine public
- Vidage des corbeilles
- Ramassage des dépôts divers, (sacs cantonnier, encombrants...) et aussi en accompagnement de la balayeuse (avec balai ou souffleur)
- Nettoyage des regards
- Balayage mécanique (balayeuse de trottoirs...)
- Ramassage des feuilles avec l'utilisation d'un souffleur à dos, d'un balai ou un râteau
- Désherbage mécanique et manuel des espaces publics (trottoirs, caniveaux, chaussées, allées et espaces verts)
- Manutention (transport, installation et nettoyage de mobilier et autre matériel)
- Toute activité liée à la veille hivernale (déneigement, remplissage de bacs à sel, salage,)

Particularités du poste :

- Temps de travail : 36h30
- Travail physique dans un environnement insalubre et bruyant (déchets, dépôts sauvages...)
- Astreintes hivernales
- Travail le samedi et le week-end en fonction des manifestations municipales et du besoin du service, par roulement
- Obligation de porter un équipement de sécurité : casque, lunettes de protection, gilet...

Profil du candidat :

- Connaitre les techniques et les matériels d'entretien de l'espace public
- Connaitre les règles de sécurité et d'hygiène ainsi que les gestes et postures relatives aux différents aspects du métier
- Savoir orienter le public, expliquer son travail et donner des informations sur la Propreté urbaine
- Etre capable de suivre des consignes, une procédure ou un planning
- Etre en bonne condition physique
- Etre rigoureux et ponctuel
- Etre consciencieux et rapide dans l'exécution des tâches
- Avoir le sens du service public
- Avoir le sens du travail en équipe
- Etre prêt à se former pour améliorer ses compétences
- Permis B exigé.